

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 décembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 V. 549 Vœu relatif au projet « Le jardin habité » désigné par le jury de Réinventer Paris sur le site Pitet Curnonsky 17^e arrondissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le projet « Le jardin habité » désigné par le jury de Réinventer Paris sur le site de Pitet-Curnonsky ;

Considérant le projet de réhabilitation du groupe immobilier Pitet-Curnonsky porté par Paris Habitat à hauteur de 25 638 488 euros et voté à l'unanimité du Conseil de Paris, permettant une mise à niveau au Plan Climat, une amélioration des espaces communs et de la végétalisation ;

Considérant la mobilisation des habitants réclamant la suspension du projet « Le jardin partagé » afin d'éviter une densification urbaine au détriment de la préservation des espaces verts ;

Considérant le vœu déposé par Geoffroy BOULARD et l'ensemble des élus de la majorité du 17^e arrondissement à ce sujet ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que le projet de réhabilitation rappelé dans les considérants de ce vœu et attendu depuis plusieurs années par les locataires de Paris Habitat de Pitet-Curnonsky soit conduit dans les plus brefs délais et ne fasse pas l'objet d'une contrepartie à la reprise du projet « Le jardin habité »
- Qu'une étude urbaine soit lancée sur le secteur Pitet-Curnonsky traitant notamment des questions d'espace public, de végétalisation, d'amélioration du cadre de vie, de possibilités d'implantation de nouveaux services
- Que le Conseil de Paris prenne acte de la suspension du projet « Le jardin habité » jusqu'au terme de la réalisation de cette étude et de la concertation avec les habitants